

14 janvier 2010

La crise de 2008 a fortement ébranlé les régimes de retraite

Martin Jolicoeur

Des chercheurs de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) tracent un bilan inquiétant de l'impact de la crise financière de 2008 sur les régimes complémentaires de retraite au Canada et au Québec.

Les chercheurs confirment que la crise a conduit à des pertes colossales dans les régimes de complémentaire de retraite du pays. Mais que contrairement l'aide dont a pu profiter le secteur bancaire durant cette crise, les régimes de retraite n'ont fait l'objet d'aucun plan de sauvetage des pouvoirs publics canadiens.

Cette vulnérabilité des régimes de retraite a été constatée par Frédéric Hanin et Éric Pineault, chargés de projet pour l'IRÉC et respectivement professeur de relations industrielles à l'Université Laval et professeur au département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal. Ils ont été assistés dans leur travail par François L'Italien et Mathieu St-Onge.

Selon cette étude, la valeur des actifs des caisses de retraite d'employeurs au Canada et au Québec, à la fin du second semestre 2008, a diminué de 140,8 milliards de dollars soit une réduction de 15 pour cent par rapport au sommet de 2007. À la fin du premier trimestre 2009, les caisses de retraite avaient perdu au Canada et au Québec un montant supplémentaire de 19,8 milliards \$.

Pendant ce temps, les pouvoirs publics canadiens ont investi pour acheter des actifs du secteur bancaire et financier au Canada dont un achat de prêts hypothécaires des banques pour un montant de 58 milliards \$ et un encours de prêts de 41 milliards de dollars en décembre 2008.

« Les mesures réglementaires qui ont été prises depuis la crise financière de 2008 ne peuvent être interprétées comme une volonté du gouvernement de réformer le système des régimes de retraite au Québec afin d'augmenter sa résistance aux chocs financiers. Cette politique conduit à un transfert de risque de la gestion des régimes sur les cotisants actifs et les contribuables qui devront se partager les coûts liés à la socialisation des pertes à la suite de la crise financière de 2008 », déplorent-ils.

Aucun portrait d'ensemble

Le rapport souligne enfin qu'aucun portrait d'ensemble de la situation de tous les régimes complémentaires dans lesquels les travailleuses et les travailleurs québécois ont concentré leurs épargnes n'a été produit à ce jour.

La réglementation actuelle ne permet pas de connaître le circuit d'utilisation du capital accumulé par les caisses de retraite et leur contribution au développement de l'économie et de l'emploi au Québec, déplorent-ils. Il n'est pas possible non plus de savoir quelle est la part des actifs de l'ensemble des caisses de retraite investie au Québec. Enfin, il n'existe pas de structure d'information permettant d'établir les liens entre les caractéristiques des emplois des personnes qui cotisent à un régime de retraite et les politiques mises en place par les caisses de retraite qui gèrent les fonds accumulés par les cotisations.

«Ce constat n'est pas sans soulever de sérieuses interrogations lorsqu'on sait le poids financier et le caractère stratégique des liquidités gérées par les caisses de retraite au Québec. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons affirmer que la réglementation sur les régimes complémentaires de retraite conduit à une privatisation des gains pour les employeurs et à une socialisation des pertes », concluent les chercheurs Hanin et Pineault.